

Dossier d'Appel d'Offres

***APPUI EN EQUIPEMENTS AUX 400 FEMMES ENGAGEES
POUR LES ACTIVITES DE VALORISATION DES PRODUITS
FORESTIERS NON LIGNEUX DANS LA ZONE
D'INTERVENTION DU PROGRAMME GIZ -ProRES
ZINDER et TAHOUA***

Mars 2023

Contexte et justification

Le ProRES « Améliorer les Moyens de Subsistance et Renforcer la Résilience et la Cohésion Sociale » est un projet financé par le BMZ (Ministère Allemand de Coopération) et mis en œuvre par la GIZ. ProRES est conçu en complémentarité avec « l'Initiative pour la Résilience au Sahel (IRS) » du (Programme Alimentaire Mondial (PAM)).

Le ProRES vise à « renforcer l'augmentation de la résilience et la capacité d'auto - développement de la population, en particulier des femmes et des jeunes, au niveau sociale, économique et de réduction des risques de catastrophes ».

Le ProRES intervient dans quatre (4) communes de la région de Zinder, et dans trois (3) communes de la région de Tahoua.

La baisse de production céréalière dans pratiquement toutes les zones du Niger comporte le risque d'un accroissement de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle pour les ménages les plus vulnérables.

Un certain nombre d'activités, fondées sur la promotion et le renforcement des capacités dans l'usage des produits forestiers non ligneux, ont été identifiées et peuvent constituer une réponse communautaire à la situation alimentaire et nutritionnelle de cette année, qui risque d'être particulièrement mauvaise pour les ménages vulnérables dont les femmes et les enfants.

Afin de faire face à ce risque dans les communes d'intervention du ProRES, le programme a formé quatre cents (400) femmes issues de 20 sites d'intervention du ProRES dans les régions de Tahoua et Zinder.

Ces 400 femmes formées constituent un important capital humain qu'il faudrait rendre opérationnel au sein des groupements structurés et formalisés.

Elles seront dotées d'équipements nécessaires et indispensables à la réalisation des activités de cueillette, de transformation et de conservation des produits forestiers non ligneux.

Après une analyse minutieuse des propositions d'équipements faite par un partenaire spécialisée, l'équipe technique du projet a procédé à l'identification des équipements ci-joints qui font l'objet du présent dossier d'appel d'offres.

II. Objectifs et résultats attendus :

II.1. Objectif global

Renforcer la résilience des populations à travers la consommation des produits forestiers non ligneux cueillis, transformés et commercialisés par les femmes au sein de leurs communautés.

II.2. Objectifs spécifiques

- Doter quatre cents (400) femmes formées et organisées au sein de cinquante (20) groupements en équipements de cueillette, de transformation et de commercialisation des produits forestiers non ligneux ;
- Faciliter l'accès des populations aux produits forestiers non ligneux au sein des communautés villageoises et à moindre coût ;
- Accroître les revenus des femmes vulnérables et renforcer leur résilience grâce aux revenus générés par la transformation et la vente des produits ;
- Contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire des ménages et à la nutrition des enfants ;

- Vulgariser la transformation, la consommation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux au sein des communautés.

II.3. Les résultats attendus

- Quatre cents (400) femmes formées et organisées au sein de cinquante (20) groupements sont dotées d'équipements de cueillette, de transformation et de commercialisation des produits forestiers non ligneux ;
- Les populations ont accès aux produits forestiers non ligneux au sein de leurs communautés villageoises et à moindre coûts ;
- Les revenus des femmes vulnérables s'est accru grâce aux revenus générés par la transformation et la vente des produits ;
- Les produits transformés contribuent au renforcement de la sécurité alimentaire des ménages et à la nutrition des enfants ;
- La transformation des produits forestiers non ligneux est vulgarisée au sein des communautés.

III. Méthodologie

III.1 Disposition pour la mise en place des matériels au niveau des sites

- la fourniture des équipements sera faite sur la base des spécifications techniques annexées aux présents termes de référence ;
- le fournisseur doit fournir un échantillon (qui sera validé) pour chaque article avant la livraison.
- le ProRES sera appuyé par un expert pour la vérification des spécifications des équipements fournis avant leur approbation par la Conseillère technique AGR.
- le transport des équipements sera à la charge du fournisseur et la destination est l'antenne ProRES dans les régions de Tahoua et Zinder conformément aux quantités prévues pour chaque région.
- les antennes prendront en charge l'acheminement des équipements au niveau des sites.

IV. Délai et période

Les équipements doivent être disponibles dans les antennes au plus tard le 30 avril 2023.

V. Liste des équipements

Dans la liste annexée au présent dossier d'appel d'offres chaque outil ou matériel a sa description technique y compris image à l'appui.

**EQUIPEMENT POUR LES ACTIVITES DE VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON
LIGNEUX (PFNL) POUR 400 FEMMES FORMEES DANS 20 SITES A ZINDER et TAHOUA**

1. DISPOSITIF DE RECOLTE					
N°	Matériels	Quantité	Tahoua	Zinder	Observations
1	Mataka télescopique a crochet	40	20	20	Disponible localement.
					- Outil de cueillette sert à gauler les fruits, à secouer et à décrocher les fruits murs (kuka, giginya ...)
2	Panier simple en feuille de doum (sanho)	60	30	30	Disponible localement
3	Palette	100	50	50	Disponible localement
					- Support de stockage des sacs de matières premières.
2. DISPOSITIF DE TRANSFORMATION					
N°	Matériels	Quantité	Tahoua	Zinder	Observations
1	Marteau	200	100	100	Disponible localement
					Outil de concassage des noix. (Uniquement pour Zinder)
2	Nattes	100	50	50	Disponible localement
					- utilisé pour le tri des matières premières.
3	Tamis	300	150	150	5 fine, 5 moyennes, 5 très fines
					- servent à tamiser les pulpes après le pilage.
4	Seaux avec couvercle	40	20	20	- permettent de stocker les finis (pulpe, hanza LT/LC).

5	Bassine avec couvercle	60	30	30	- permettent de stocker les finis (pulpe, hanza LT/LC).
6	Plateau en inox	100	50	50	- Usage multiples pour la transformation des PFNL.
7	Tempol ou bâche	40	20	20	- Utilisé lors de pilage pour éviter tout contact avec le sable.
9	Chapeau à éponge (mousse)	40	20	20	- Utilisé pour la conservation de la chaleur pour les produits de hanza et aduwa pour la transformation.
10	Passoires en inox	100	50	50	- Utilisé pour retirer l'eau des produits à sécher avant le séchage.
11	Moustiquaires non imprégnés	100	50	50	Disponible localement
12	Séchoir d'air libre (zone sud : Dogo ; Wacha et Doungas)	17	0	17	Disponible localement - utilisé pour le séchage des aliments crus et transformés.
13	Séchoir d'air libre moyen pour Tarka	3	0	3	- disponible localement - utilisé pour le séchage des aliments crus et transformés.
14	Savon	80	40	40	- utilisé pour le lavage des mains et matériels de travail (savon de 100 g)
15	Bavettes en tissu	400	200	200	- indiquer pour des mesures d'hygiène lors de pilage et concassage des noix.
16	Marmites N° 2	20	10	10	- utilisé pour les recettes et le désamerisage des graines.
17	Marmites N° 3	20	10	10	
18	Charlotte/Blouse	400	200	200	Dispositif d'hygiène

19	Tasse en inox	40	20	20	- Ustensile de cuisine pour les recettes
3. DISPOSITIF DE COMMERCIALISATION					
N°	Matériels	Quantité	Tahoua	Zinder	Observations
1	Balance de table	20	10	10	
2	Lot de 3 bols Gradués	20	10	10	
3	Brosses à bouteilles	100	50	50	
4	Boite en plastique PET	2 000	1000	1 000	
5	Bouteilles en plastique	2000	1000	1 000	
4. TRANSPORT DES EQUIPEMENTS					

A- Composition de l'offre financière :

L'offre financière contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre. Toute offre n'ayant pas satisfait à la condition ci-dessus énumérée sera déclarée non-conforme et rejetée.

1. Monnaie de l'Offre

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

2. Validité des Offres

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jours calendaires.

3. Mode de présentation de l'Offre

Votre offre doit être envoyée, par mail à l'adresse suivante :

NE_Quotation@giz.de au plus tard le **Judi 13 avril 2023** avec comme objet du mail la mention suivante : **91171198 (Achat d'équipement PFNL)**

Les fichiers dépassant 15 mo peuvent être envoyés sous formes compressées ZIP, ou par files transfert en précisant le code d'ouverture dans le mail d'envoi de vos offres

Toute offre non conforme à cette procédure ne sera pas prise en compte

Préciser votre délai ferme de livraison à Niamey. En cas de retard de livraison des pénalités de l'ordre de 2 % par jour seront prélevées, une fois le montant des pénalité atteint de 5 % du montant total HT de la commande, le GIZ se réserve le droit de résilier le marché.

La GIZ NIGER fournira les Exonérations de Douanes et TVA au fournisseur retenu et se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis d'appel d'offres.

B- Examen des Offres

1. Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :
 - a) est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;
 - b) Présente toute information que la GIZ peut exiger.
2. Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.
3. Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées.
4. La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

C- Correction des Erreurs

- 1 Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :
 - a) lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
 - b) lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.
- 2 Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

D. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

Définit comme suit les termes :

- **"corruption"** signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- **"manœuvres frauduleuses"** signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ; rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

NB : Les offres incomplètes ou arrivées après cette date ne seront pas prises en considération.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.